



Secrétariat communal

Suite à la démission, de Madame Marianne Janssens de ses fonctions en tant Conseillère communale et Echevine, à l'installation de Monsieur Raphaël De Plaen 4ème suppléant sur la liste MR-IC en qualité de Conseiller communal, et à l'installation de Monsieur Rembert Van Damme en qualité de 5ème Echevin il y a lieu de modifier le tableau de préséance.

Approbation de la modification budgétaire n°2 des services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2016 du Centre Public d'Action Sociale.

Affaires générales

Approbation du rapport de synthèse de 2016 sur la situation de l'Administration et des affaires de la Ville. Qui concerne la période d'activités qui s'étend du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2016.

Finances

Approbation du budget communal 2017 des services ordinaire et extraordinaire.

Fixation de la dotation communale à la zone de police Nivelles/Genappe pour le budget 2017.

Acceptation et approbation de la modification du contrat de fonds de pension des mandataires nécessitée par la transposition de la Directive européenne dans le droit belge.

Prise de connaissance par le Conseil communal du procès-verbal de vérification de la caisse de la Directrice financière faisant fonction du 3ème trimestre 2016 dressé le 21 novembre 2016 par M. le Bourgmestre G. Couronné, délégué à cet effet par le Collège communal.

Approbation des premières modifications budgétaires de l'exercice 2016 de la fabrique d'église de Vieux-Genappe.

Il s'agit de transferts de crédits et aucune part communale n'est réclamée.

Approbation du budget 2017 de la fabrique d'église de Vieux-Genappe.

Travaux

Adhésion au « Fonds d'investissement 2017 – 2018 »

Principe du plan d'investissement :

Période couverte par la subvention : 2017 à 2018.

Montant du subside : 535.613 €.

Cette subvention couvre 50 % du montant des travaux : la Ville doit donc investir le même montant.

Cette subvention ne peut couvrir que des projets dont les marchés sont attribués entre le 01/01/2017 et le 31/12/2018.

Affaires générales

Approbation en accord avec le pouvoir organisateur de l'Ecole Saint-Jean, les termes de la convention de collaboration, exercice 2017, établie entre la Ville et l'ISBW portant sur l'organisation, à l'école communale de Baisy-Thy, de l'accueil extrascolaire des enfants de 2,5 ans à 12 ans et sur l'organisation partielle de la plaine d'été.

Marque son accord sur les termes du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur régissant les plaines de vacances.

Renouvellement de l'agrément pour la plaine de vacances organisée par la Ville durant les congés scolaire de printemps et d'été qui a reçu un agrément de l'ONE le 1er mars 2014 pour une période de 3 ans.

Le renouvellement de la reconnaissance est l'occasion de compléter le projet pédagogique et/ou le règlement d'ordre intérieur;

La demande de renouvellement de l'agrément devant être transmise à l'ONE pour 6 janvier 2017.